Observations de quelques Patriotes sur la nécessité de conserver les Monuments de la littérature et des arts; par Ant. Aug. Renouard. *Paris*, (*Didot l'aîné*,) an IIe, (1793). = Lettre au Comité d'instruction publique, par le même. 4 pag. in-8. = Décret qui défend d'enlever ou de détruire les livres, gravures, &c. revêtus de signes de féodalité; avec le rapport y relatif. *Paris*, *de l'Impr. nationale*, an IIe, (1793). 8 pag. in-8. rel. en cart. n. r. avec étui.

Le tout en un volume in-8. imprimé sur VÉLIN.

Vers la fin d'octobre 1793, les comités de gouvernement réunis décident qu'on ne peut, sans scandale, permettre plus long-temps que les livres des bibliothéques publiques à Paris et dans les départements, offensent les yeux des républicains par de honteuses marques de servitude, qu'il faut s'empresser de les faire disparoître, c'est-à-dire de changer les reliures de tous les livres portant des armes ou des fleurs de lis, enlever les pages armoriées, les préfaces ou dédicaces à des rois, des grands, etc. Sur l'objection de l'excès de la dépense: Une grande nation ne doit pas regarder à vingt millions, s'écrie un des membres; et la motion est accueillie, et la proposition va en être portée à l'assemblée. Le hasard fait que le jour même je suis informé de cet acte de démence. J'ose à l'instant concevoir l'idée de conjurer l'orage, dût-il retomber sur moi. A la hâte et d'indignation, je trace ce court écrit, un peu vif, mais qui ne devoit pas être autrement. C'étoit le cas où, pour frapper juste, il falloit frapper fort. Dans les vingt-quatre heures il est projeté et déjà livré à l'impression. M. Didot l'aîné, qui ne se dissimule pas plus que moi l'extrême danger d'une telle attaque, n'hésite pas un instant à le partager; il imprime, et veut de plus concourir à cette bonne œuvre, par le sacrifice d'une partie

Barère

sans son indispensable exagération de style, avant huit jours de publicité, cet écrit auroit été l'arrêt de mort de l'auteur, des deux autres signalaires, de l'imprimeur, et sans doute aussi, de quelques uns de ses distributeurs.

des frais d'impression. Deux personnes, M. Charlemagne et M. Chardin, (ce dernier depuis long-temps connu par un goût distingué pour les livres), veulent bien joindre leurs signatures à la mienne. La brochure est par moi adressée à tous les établissements publics et littéraires de Paris, à la Convention pour chacun de ses membres. Cet écrit pouvoit, devoit nous perdre, et par un hasard tout-à-fait inespéré, il ne fit que du bien. Dès le lendemain de la distribution, le 1er brumaire, une motion d'ordre de Thibaut et de Chenier appelle l'attention de l'assemblée sur les dégradations commises dans les établissements littéraires par un fanatisme souvent simulé; renvoi au comité d'instruction publique pour en faire un très prompt rapport. Craignant un décret équivoque, plus funeste encore que ne l'auroit été un ordre du jour, j'adresse le 2 brumaire (23 octobre 1793), au comité d'instruction publique, les quatre pages qui suivent le premier écrit; et le 4 (25 octobre), sur le rapport de Romme, rapport dont les motifs et beaucoup d'expressions sont pris dans ces deux pièces, est rendu le décret qui, au moins pour les objets inanimés, pour les productions des sciences et des arts, changea dès ce moment l'affreuse manie de détruire en une manie toute différente, celle de conserver et même d'accumuler.

Une décision rigoureuse, une loi révolutionnaire auroit eu des ailes pour voler aux extrémités de la France; je craignis que ce décret conservateur ne circulât avec une lenteur perfide; sur-le-champ, chez Baudouin, à l'imprimerie des décrets, je le fais imprimer à mes frais en in-8. et je l'envoye à toutes les bibliothéques publiques, à toutes les administrations départementales, à tous les établissements littéraires qui sont à ma connoissance. Dans les années qui suivirent, il me fut déclaré par plusieurs bibliothécaires, que cette pièce qu'ils reçurent par la poste, bien avant l'envoi officiel, et sans savoir de qui elle venoit, avoit été le préservatif, le sauveur du dépôt confié à leur garde, l'eau bénite avec laquelle ils avoient conjuré les démons révolutionnaires.

Si cette réclamation avoit été adressée en manuscrit à l'autorité, ou s'il n'en avoit été imprimé que peu d'exemplaires, il n'en seroit point ici question; mais comme elle fut répandue à très grand nombre, je n'ai pas dû me dispenser d'en faire connoître et les motifs, et les heureux résultats.

Cet exemplaire est l'un des quatre qui ont été tirés sur vélin; un autre est à la Bibliothéque du Roi.

Je crois n'avoir fait imprimer sur vélin qu'un seul, ou tout au plus deux exemplaires du Décret.

OBSERVATIONS

DE

QUELQUES PATRIOTES

SUR

LA NÉCESSITÉ DE CONSERVER

LES MONUMENTS

DE LA LITTÉRATURE ET DES ARTS.

A PARIS,

L'an deuxieme de la République Française
une et indivisible.

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
Research Library, The Getty Research Institute

http://www.archive.org/details/observationsdequ00reno

OBSERVATIONS
DE
QUELQUES PATRIOTES
SUR la nécessité de conserver les monuments de la littérature et des arts.

LES tyrans et leurs satellites ont assez long-temps désolé la France ; ils ont assez succé le sang des peuples pour alimenter leur faste insultant et assouvir leurs passions aussi criminelles qu'extravagantes. Il est temps enfin qu'un grand peuple libre et puissant montre qu'il veut à jamais rester tel, et que ses vils et cruels ennemis ne doivent plus conserver aucun espoir de retour. Ce n'étoit pas assez d'avoir proscrit les titres de noblesse, d'avoir détruit les signes extérieurs de la féodalité et de l'esclavage ; il falloit poursuivre ces monstres hideux jusques dans leurs derniers retranchements ; il falloit enlever

aux aristocrates cachés les derniers hochets dont leur sot orgueil s'amusoit encore dans l'intérieur de leurs délicieuses et magnifiques habitations ; il falloit les forcer de détruire toutes ces reliques féodales, qu'ils conservoient avec superstition, espérant que quelque jour ils pourroient encore les étaler en triomphe. Aussi la convention a-t-elle rendu un décret fort sage lorsqu'elle a ordonné la destruction de tous les vestiges de féodalité, même dans l'intérieur des maisons. Ceux-là qui auroient desiré qu'on n'eût pas poursuivi les armoiries jusques sur les plaques des cheminées, apprendront, s'ils l'ignorent, que rien n'étoit plus nécessaire ; que dans la plupart des maisons des grands de la terre ces plaques portent les armes de la famille; qu'un *monseigneur* n'auroit pas souffert dans son palais, dans son château, une plaque de cheminée qui n'eût pas porté les glorieuses empreintes de toutes ses dignités. Tout ce qui a été ordonné étoit donc sage, juste et absolument nécessaire. Mais prenons garde de faire plus que n'a voulu le législateur : il a porté

une loi populaire, une loi bienfaisante; gardons-nous d'en faire une loi barbare, une loi, non seulement destructive des propriétés, mais, ce qui est vraiment irréparable, ce qui est un fléau pour toute une nation, pour le genre humain, destructive des monuments des sciences et des arts, des travaux les plus précieux de ces hommes trop rares qui ont honoré l'humanité, et dont les veilles continuelles, répandant parmi nous l'instruction et les lumieres, ont amené le regne de la liberté et la destruction des tyrans.

Quelques personnes, animées d'un zele plus ardent qu'éclairé, ont cru que cette loi prononçoit aussi la destruction de tout ce qui dans les livres, estampes, statues, tableaux, médailles, etc. conservoit quelques traces de féodalité, quelques restes de cette basse adulation dont les vils courtisans ont toujours enivré leurs stupides maîtres. Ici je m'arrête, et j'ose à peine envisager le précipice effroyable dans lequel des fourbes et des méchants voudroient engager des patriotes ardents à précipiter tout ce qui est du ressort de

l'instruction et des connoissances humaines. J'entends d'excellents patriotes, de zélés républicains, dire avec la naïveté la plus désespérante pour tout homme instruit, qu'il faut dans toutes les bibliotheques, cabinets d'estampes, etc. effacer les armoiries, arracher les frontispices, les dédicaces où il est question de rois ou de princes, fondre les médailles des rois et des empereurs, faire des canons (1) avec les précieux bronzes de tout module qui attestent les grands talents des Grecs et des Romains, ou qui sont au moins des monuments historiques, effacer les reliefs où sont retracés les crimes des rois, ou, si l'on veut, le petit nombre de celles de leurs actions que la flatterie a gratifiées du nom de glorieuses. Examinons un peu où nous conduiroit ce délire une fois qu'on lui auroit lâché la bride. Si vous arrachez les armoiries qui se trouvent à l'extérieur de beaucoup de livres, certes vous

(1) Avec toutes les médailles du cabinet national on ne pourroit parvenir à faire la moitié d'un petit canon; et on détruiroit des trésors inappréciables.

ne pouvez laisser subsister celles qui dans la plupart de ces mêmes livres décorent ou plutôt surchargent la premiere page. Il faut en outre faire main-basse sur toutes les dédicaces. La fleur de lis, qui, par un pur effet de l'habitude, étoit un ornement continuellement employé dans toutes nos imprimeries, devra donc entraîner la destruction de toutes les pages sur lesquelles elle se trouvera placée, soit en fleuron, soit en vignette, ou autrement; et certes plus des deux tiers de nos livres sont balafrés de cette insignifiante et ridicule empreinte. Le privilege du ro qui se trouve dans la plupart des livres ne sera-t-il pas aussi une cause de proscription?

Très certainement, ce pas une fois fait, vous ne pouvez laisser subsister aucun des livres dans lesquels les rois sont ou flattés, ou tout au moins dépeints avec une complaisance pour le plus souvent forcée. Il faut brûler tous les livres d'histoire, parceque jusqu'alors l'histoire n'a malheureusement été que celle des rois, et que les peuples y ont toujours été comptés à-

peu-près pour rien. Il faudra livrer au feu tous les exemplaires de Télémaque, puisque ce livre a été fait pour l'éducation des rois, que d'un bout à l'autre il y est question des rois. Sera-t-il possible de faire grace à l'excellent discours sur l'Histoire universelle, à ce chef-d'œuvre de l'immortel et éloquent Bossuet? Cet ouvrage n'a-t-il pas été fait pour un prince? n'y retrouve-t-on pas le mot de *monseigneur* presque à chaque page? Le même holocauste consumera nécessairement Racine, Moliere, Boileau, la Fontaine; car ces grands hommes ont, il est vrai, lâchement sacrifié à la flatterie, au dieu des cours, ce qui, je l'avoue, est pour leur mémoire une tache ineffaçable, mais qui ne doit cependant pas attirer la proscription sur leurs admirables ouvrages. Voltaire lui-même sera considérablement réduit si on le dépouille de tous ceux de ses ouvrages faits pour les grands, ou faisant l'histoire flattée des grands; cet homme extraordinaire, à qui peut-être nous devons la révolution française, sera donc puni des ménagements qu'il fut obligé de prendre pour faire cir-

culer ses productions hardies, et pour faire lire, même dans les cours les plus corrompues, les ouvrages profonds qui prononçoient leur anathême et préparoient leur destruction. Rousseau lui-même, à qui la révolution française doit plus encore peut-être qu'à Voltaire, n'échappera pas à la condamnation; car, dans plusieurs de ses ouvrages, ne peut-on pas lui reprocher d'avoir cité avec trop de complaisance ses relations avec tel ou tel grand seigneur, les visites que lui faisoient monsieur le duc, madame la comtesse, etc. etc.?

Considérons ici la différence des brûlures ordonnées par les parlements, et de celles qu'un zele mal dirigé occasionneroit maintenant. Quand le débauché Séguier, dans un requisitoire hypocrite, provoquoit la condamnation et le supplice d'un livre dont l'auteur par ses conceptions hardies, ses idées philosophiques, avoit irrité, effrayé même, les rois et leurs suppôts, on en détruisoit un exemplaire, ou quelques exemplaires, ou, si l'on veut, toute une édition; cependant l'ouvrage n'en restoit pas moins, n'en étoit pas moins lu avec

avidité. Mais ici ce n'est pas seulement une amende honorable que l'on exige de ces auteurs morts depuis long-temps, ou de leurs livres qui n'en peuvent mais. Il ne s'agit pas moins que d'une destruction entiere, absolue. Grand Dieu! les créateurs de la sublime liberté, de la seule vraie liberté qui ait jusqu'alors existé sur la terre, voudroient-ils s'assimiler aux tyrans féroces et stupides qui ordonnerent la destruction des livres, des ouvrages des savants, de ceux des artistes et des philosophes; et qui, par ces ordres que la terreur ne faisoit que trop ponctuellement exécuter, occasionnerent dans les sciences, dans les connoissances historiques, des lacunes irréparables?

Ces destructions seroient absolument illusoires, puisque, graces à l'imprimerie, un seul exemplaire échappé suffiroit pour en reproduire des millions. Elle déshonoreroit la France et souilleroit la révolution; elle porteroit le coup le plus funeste à la république naissante en la rendant l'objet du mépris des autres peuples de la terre.

Furieux de n'avoir pu nous détruire par

leurs infernales machinations, par leurs complots sans cesse renouvelés, et heureusement presque toujours découverts, nos ennemis, les Anglais sur-tout, épuisent tous les moyens de nous nuire. Déja ils ont fait crier à haute voix au milieu de nous, que dans un état républicain l'instruction, la philosophie, étoient dangereuses, ou tout au moins inutiles : ils ont voulu nous amener à la destruction de tous les livres, assurés qu'un tel projet, s'il étoit jamais possible qu'on cherchât à l'exécuter, produiroit le double effet de nous plonger dans la barbarie, et, par une conséquence inévitable, dans le plus honteux esclavage, et sur-tout qu'il feroit refluer dans leurs avares mains tous les trésors de littérature, tous les chefs-d'œuvre des arts que les particuliers, tremblant pour leurs propriétés, ne manqueroient pas de leur offrir à vil prix.

Depuis trois années le féroce et astucieux Pitt, l'immonde Catherine, et tous les capitalistes de l'Europe, profitant de l'avantage prodigieux qu'ils trouvent sur les changes, travaillent sans relâche à nous

priver de nos morceaux les plus précieux. Ils n'y ont déja que trop réussi ; de nombreux émissaires achetent ici tout ce qu'ils croient devoir plaire à leurs maîtres : et cette sourde guerre qu'ils font à la France littéraire n'est pas moins active que celle qu'ils dirigent de la maniere la plus atroce contre notre liberté. La mine inépuisable de nos richesses en tous genres offre néanmoins encore beaucoup trop à leur convoitise, et ils usent de tous les stratagêmes pour nous dégoûter, ou nous forcer de laisser aller ce qu'ils brûlent du desir d'acquérir.

Combien le jaloux orgueil des Anglais seroit satisfait, seroit régalé, qu'on me passe ce mot, si une main ignorante et sacrilege portoit le désordre et la dégradation dans notre bibliotheque nationale, dans ce monument unique, qu'ils ne peuvent contempler sans palpiter d'envie et de rage (1), et qu'ils seroient charmés de voir détruire ou bouleverser !

(1) J'ai vu de mes propres yeux des Anglais sortir de la bibliotheque nationale furieux et dés-

A entendre certains hommes, rien n'est plus facile que d'arracher les écussons qui se trouvent sur un grand nombre de livres (1). Mais examinez donc que par une telle opération vous dégradez les volumes, qu'ensuite il faudra arracher aussi les fleurs de lis

---

espérés ; ils étoient comme accablés sous le poids des belles choses en tout genre qu'on s'étoit empressé de leur faire voir ; et leur œil morne et farouche sembloit appeler la destruction sur cet admirable monument.

(1) N'a-t-on pas été jusqu'à dire que pour avoir souffert une mutilation de quelques pages un livre n'en seroit pas moins un livre ? Avec des raisonneurs de cette force le seul parti à prendre est de se taire. Mais quiconque n'est pas entièrement dépourvu des moindres connoissances sait très bien que la mutilation déprécie totalement un livre quel qu'il soit ; et, pour parler un instant de ceux qui sont chers et précieux, de ces chefs-d'œuvre qui honorent la France, tel livre valant 4 ou 500 livres lorsqu'il est entier et bien complet, n'en vaut plus 15 si on en arrache un seul feuillet. Quelle perte incalculable ne feroit-on pas éprouver à la France, au grand contentement de nos jaloux ennemis !

que les relieurs ont presque continuellement employées pour ornement; que, dans la seule bibliotheque nationale, il y a plus de cent mille volumes ainsi habillés ; que tous les assignats, tous les écus du monde entier ne pourroient réparer le dommage qui résulteroit d'une pareille dévastation; que si vous y ajoutez les autres bibliotheques publiques, celles de tous les particuliers, vous aurez plusieurs milliards de volumes qu'il vous faudra déshabiller, et même mutiler. Et en vérité à qui aura profité tout ce bouleversement? en quoi aurez-vous servi la cause de la liberté? Si vous arrachez les fleurs de lis et autres décorations extérieures, rien ne pourra, ainsi que je l'ai dit plus haut, dispenser d'arracher des livres tout ce qui est royal ou féodal, et conséquemment les détruire à-peu-près tous.

Les anciens manuscrits offrent à la littérature, et plus encore à l'histoire, des ressources que rien ne pourroit suppléer. Avant l'origine de l'imprimerie les moines seuls avoient quelque science ; les seigneurs réunissoient dans leurs

mains toutes les richesses ; presque tous les manuscrits ont donc été exécutés par les moines qui seuls les savoient faire, pour les seigneurs qui seuls les pouvoient payer : aussi sont-ils pour la plupart surchargés d'armoiries peintes tant au dedans qu'au dehors. Au moins la stupide vanité de ces hauts et puissants seigneurs a-t-elle produit quelque bien; et il est peut-être plus d'un ouvrage important des grands écrivains de la Grece et de Rome qui nous a été conservé parce-qu'un riche ignorant en a fait exécuter un somptueux manuscrit pour l'unique plaisir d'y faire peindre en or et en azur ses armes et les tourelles de son château. Croit-on qu'un homme de lettres, un savant travaillant sur un ancien manuscrit, fassent quelque attention à ces chamarrures bizarres? Est-il possible que l'aspect de ces ridicules emplâtres de rouge, de bleu, de verd, qu'on appeloit des armoiries, puisse jamais réveiller quelque idée féodale, ou produire d'autres sensations que le mépris et le dégoût? La destruction de vieilles pages de papier roussi, ou de vélin

raccorni, sera-t-elle un sacrifice digne de la république, digne de la liberté? Néanmoins ces vieilles pages arrachées et détruites détérioreroient entièrement les manuscrits dont elles auroient été enlevées. Et qui pourroit calculer le dégât épouvantable qui résulteroit de ce système dévastateur dans l'unique et précieux dépôt des manuscrits de la bibliotheque nationale, sans parler des trésors immenses en ce genre dispersés sur toute la surface de la république?

Les hommes ayant presque toujours sacrifié à l'ambition ou à la fortune, jusqu'alors la plupart des livres ou ont été composés pour les princes, ou contenoient des éloges de ces princes, ou même ont été exécutés, c'est-à-dire imprimés par ordre ou sous l'insolente protection de ces mêmes princes. Quiconque connoît un peu les livres appercevra du premier coup-d'œil que plus des quatre cinquiemes sont dans ce cas, et que le livre contenant les principes de la morale la plus sévere, de la philosophie la plus sublime, a quelquefois été dédié au prince le plus complète-

ment ignare ou dissolu. Dernièrement, dans la bibliotheque d'un homme du plus ardent patriotisme, d'un républicain bien sincere, nous nous attachâmes à examiner quels livres pourroient trouver grace. L'exacte vérité est que nous n'en aperçûmes pas un seul; tous portoient quelque signe de réprobation, et devoient être soumis à quelque mutilation, soit intérieure, soit extérieure. Cicéron, qui, démasquant le traître Catilina et ses complices, prolongea de quelques années encore la liberté des Romains, Sidney lui-même, qui périt sur un échafaud victime de son républicanisme, étoient doublement sujets à la condamnation, puisque dans divers passages il y est question des rois ou des grands de la terre, et qu'en outre un homme, apparemment jaloux de ses titres, s'étoit avisé de faire empreindre ses armes sur les couvertures. Nous vîmes donc qu'il ne resteroit d'autre parti à prendre qu'à ranger tous les livres au milieu du cabinet et à y mettre le feu : mais en vérité je crois que le propriétaire auroit commencé par se placer lui-même au milieu du bûcher.

Les acheteurs de livres, les amateurs, si l'on veut permettre cette expression, ont toujours rejeté les exemplaires chargés d'armoiries, parceque ces larges empreintes défigurent les livres. Deux seulement ont trouvé grace à leurs yeux; celles de la maison de Thou, de l'immortel historien de ce nom, et celles d'un certain comte de Hoym, mort il y a soixante ans. Les livres marqués de ces deux sortes d'armoiries sont recherchés avec avidité et chèrement payés; mais on se trompe lourdement si on croit que c'est par tendresse pour les écussons qui les décorent. Car si cette préférence étoit fondée sur l'orgueil ou la vanité, on ne s'attacheroit guere aux armoiries d'un obscur et inconnu comte de Hoym, et on rechercheroit plutôt celles des maisons qui furent les plus renommées et les plus puissantes. L'exacte vérité est que ces hommes, amateurs éclairés, ont réuni d'immenses collections d'excellents livres; qu'ils les ont choisis des éditions les meilleures, les plus correctes; que plusieurs de ces exemplaires sont enrichis de notes savantes; que les premiers

propriétaires ont pris goût à les faire relier soigneusement. L'acheteur recherche donc ces livres, non pas parcequ'ils ont des armes, mais parcequ'ils sont aussi beaux qu'excellents, et que dans le temps ils ont été établis avec soin.

S'imagine-t-on que c'est parcequ'elles ont été imprimées sous le prétexte de servir à l'éducation du fils de Capet qu'on achete les magnifiques éditions de Didot l'aîné, connues sous le nom de *collection du dauphin*, et qui ont montré à toute l'Europe savante que la France sauroit conserver dans l'art de l'imprimerie la supériorité que les Anglais, les Espagnols, et surtout les Italiens, cherchoient à lui enlever? Faudra-t-il arracher les feuillets de tous ces livres où se trouve le nom du dauphin? Faudra-t-il détruire l'excellente collection des moralistes anciens, parcequ'elle est dédiée au roi, parceque chaque frontispice est écussonné aux armes de France?

En voilà assez pour les livres : nous nous étendrons moins sur les autres objets, parceque les raisonnements qui pré-

cedent s'appliquent également aux estampes, peintures, etc. etc. Mais faudra-t-il couper avec des ciseaux ou balafrer avec de l'encre les armoiries dont on avoit coutume de garnir le bas de chaque estampe, brûler toutes celles qui retracent des évènements tenant aux rois ou à leur détestable alentour? Faudra-t-il briser tous les cadres où se trouvent quelques fleurs de lis, couvrir d'une couche de gris ou de noir les productions des Raphaël, des Poussin, des Lebrun, parceque leur pinceau immortel nous a transmis les images des rois ou des princes? En vérité nous ressemblerions un peu trop à ces chrétiens fanatiques qui, dans les premiers siecles de l'église, détruisoient les précieux ouvrages des Phidias, des Praxitele, des Protogene, parcequ'ils représentoient des Apollon, des Cybele, des Jupiter et autres dieux du paganisme.

La précieuse collection des tableaux appartenant jadis à la maison d'Orléans, et dont la France court le risque d'être privée, depuis qu'un riche acquéreur l'a, ou cachée, ou fait passer en Angleterre, vient d'être repro-

duite, et autant que possible conservée par le moyen de la gravure. L'entrepreneur, ayant commencé en 1785, cinq années avant la proscription des armoiries, a fait graver sur chaque estampe un très petit écusson des armes d'Orléans : faut-il que les nombreux exemplaires de ce précieux et important ouvrage soient lacérés et traînés dans les boues, parcequ'ils portent cette empreinte?

Quant aux médailles, point de grace pour une seule, car enfin on n'ignore pas que jusqu'alors les médailles n'ont guere retracé que les portraits ou les actions des rois et de leurs favoris : celles qui ne sont pas royales ont été frappées par des villes qui, à l'exception d'Athenes, étoient presque toutes étrangeres aux vrais principes de la liberté. Il étoit réservé à la révolution française de faire enfin compter les hommes pour ce qu'ils sont; et déja des médailles précieuses par leur travail ont célébré les principales époques de notre régénération politique; et le burin des Duvivier, des Dupré, etc., a retracé des actions, des évènements dont l'antiquité n'offre aucun modele.

Mais faut-il pour cela détruire tout ce qui a existé? faut-il porter à la monnoie les restes les plus précieux de l'antiquité, parcequ'ils contiennent un peu d'or ou d'argent, ou parcequ'ils ont appartenu à des despotes? Où s'arrêteroit donc cette destruction, puisque les despotes enlevoient tout, envahissoient tout, que tous les travaux des arts n'avoient pour objet que de leur procurer de nouvelles jouissances? Et quand tout sera détruit, quels modeles, quels objets de comparaison trouveront les artistes pour perfectionner leur goût, enflammer leur génie? Il est absolument impossible de faire que ce qui a été n'ait pas existé. Toujours on se souviendra qu'il y a eu des rois; leur scélératesse est gravée d'une maniere ineffaçable dans la mémoire de quiconque mérite le nom d'homme. Conservons, Français républicains, conservons la mémoire de ces monstres, mais pour mieux les abhorrer, pour tenir un poignard toujours prêt à plonger dans le sein du premier audacieux qui tenteroit d'usurper le pouvoir suprême, de celui qui seroit assez lâche pour laisser

entrevoir que les Français pourroient supporter un nouveau joug. Mais gardons-nous de céder aux impulsions désordonnées d'une fougue dévorante qui ne nous laisseroit que d'inutiles regrets, et dont les bruyantes expéditions n'auroient en rien servi la cause de la sainte, de la sublime liberté, qui toujours fut et sera toujours l'amie, la protectrice des arts, des sciences et du génie.

Paris, le 25me du 1er mois, l'an 2me de la république française une et indivisible.

ANT. AUG. RENOUARD, CHARDIN, CHARLEMAGNE fils.

AU COMITÉ
D'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Je devance le rendez-vous que vous m'aviez donné pour samedi 5, parceque je lis dans la feuille du soir que vous êtes chargés de présenter aujourd'hui la rédaction du décret sur les armoiries en ce qui concerne les livres.

Gardez-vous, je vous prie, d'imaginer qu'il soit possible, qu'il soit utile de chercher à détruire tout ce qui reste de la féodalité ou du nom royal sur les livres, estampes, et autres objets de ce genre. Ne considérons en ce moment que la bibliotheque nationale : ou vous feriez couper les écussons avec un fer tranchant, pour les remplacer par des morceaux de peau qu'il seroit impossible de bien adapter; ou vous feriez appliquer une piece de peau sur l'écusson; ou enfin vous essaieriez de faire disparoître l'or par le moyen de l'eau régale. Ce dernier expédient laisseroit sur la peau l'empreinte des fleurs de lis, des couronnes; et les deux premiers seroient aussi longs à exécuter que leur résultat seroit peu satisfaisant, et les livres resteroient absolument dégradés. Il y auroit

en outre à enlever les LL couronnées dont sont chargés les dos de presque tous les volumes.

Il seroit encore plus impraticable de détruire entièrement toutes ces reliures écussonnées pour les faire rétablir à neuf. D'abord veuillez réfléchir que tous les relieurs de la France ne pourroient faire ce travail en plusieurs années ; que le maroquin est d'une rareté extrême, qu'il vaut de 45 à 50 liv. la peau ; que cette opération extravagante en auroit bientôt quintuplé le prix. Le veau et la basanne sont proportionnellement aussi rares et aussi chers. Songez en outre que depuis plusieurs siecles les meilleurs relieurs ont continuellement travaillé à décorer et enrichir ce dépôt précieux. Il faut être artiste dans ce genre pour faire de bons ouvrages. On peut mettre en requisition plusieurs milliers d'hommes pour travailler à forger des armes destinées à exterminer les tyrans; plus ou moins parfait leur travail n'en sera pas moins utile : mais ramassez sans choix des ouvriers, même parmi le petit nombre des relieurs, vous aurez bientôt consommé la ruine entiere de la bibliotheque. Je sais très bien que des hommes instruits doivent considérer le contenu et

non l'habillement des livres : mais enfin faut-il détruire les chefs-d'œuvre de reliure qui sont une partie si intéressante de la richesse nationale? Si absolument il falloit ne faire aucun cas des accessoires qui rendent les livres recommandables sous un autre rapport que celui de leur contenu, il faudroit n'avoir dans la bibliotheque nationale qu'un seul Virgile, qu'un seul Horace, tandis qu'il y en a plusieurs centaines; les uns des premieres éditions, ou imprimés sur vélin; d'autres sont précieux par leur élégante impression, par de belles gravures, ou enfin par une reliure riche et magnifiquement établie. Je soutiens que si on veut r'habiller les livres ou placarder les écussons, on gâtera toutes ces raretés si intéressantes; on mettra la bibliotheque dans un dérangement et un désordre absolu ; les livres les plus précieux seront ou abymés ou volés; et, après avoir passé bien du temps à cet inutile et désastreux travail, on sera obligé d'y renoncer par lassitude. Heureux seront les pauvres livres qui n'auront pas eu le triste avantage d'avoir été ou apperçus, ou peut-être même convoités par les travailleurs!

Nous avons tant de frippons et de voleurs publics, que je serois assez porté

à croire que quelques hommes avides fondent l'espoir d'un immense bénéfice sur les réparations ou plutôt sur les dégradations qu'on cherche à provoquer dans la bibliotheque nationale. Que savons-nous si les Anglais n'essaient pas de nous faire escamoter par ce moyen quelques unes de nos raretés littéraires ?

Il ne seroit pas moins ridicule qu'inutile de barbouiller l'estampille intérieure. Le placard dont vous souilleriez le volume pour cacher cette empreinte éterniseroit le souvenir des vains efforts que vous auriez faits pour la détruire. D'ailleurs pour cette seule opération il n'en faudroit pas moins tenir tous les volumes un à un, employer beaucoup de temps, beaucoup dépenser; et tout cela pour rien, moins que rien.

Je vous prie donc avec la plus vive instance de représenter à la convention qu'il est nécessaire de ne rien changer aux livres de la bibliotheque nationale. Maintenant on y relie tous les livres avec les lettres B. N. entrelacées; l'estampille porte *Bibliotheque Nationale.* Laissons tout ce qui existoit antérieurement, puisque nous ne pourrions rien changer sans tout détruire.

ANT. AUG. RENOUARD.

Le 2me du 2me mois, l'an 2me de la répub. franç.

DÉCRET

Qui défend d'enlever, de détruire, mutiler ni altérer en aucune manière, sous prétexte de faire disparoître les signes de féodalité ou de royauté, les livres imprimés ou manuscrits, les gravures et dessins, les tableaux, etc.

Le 4 brumaire l'an 2 de la République française une et indivisible.

RAPPORT

Du Citoyen ROMME,

Au nom du comité d'Instruction publique.

Imprimés par ordre de la Convention nationale.

Citoyens,

Vous avez rendu plusieurs décrets pour faire disparoître des maisons, des places publiques,

des jardins, des grands chemins, les signes de la royauté et de la féodalité. Par-tout on s'est empressé de détruire ces restes de l'orgueil ou de la sottise ; mais des malveillans, des ennemis de la liberté, ont cherché à donner à vos décrets une extension bien funeste.

Sous prétexte d'ôter des fleurs de lis, on a enlevé des médailles précieuses, des gravures superbes : celle du supplice de Charles premier, celle de la liberté conquise par Guillaume Tell. Sydney et J. J. Rousseau n'auroient pas échappé à la proscription, parce qu'ils ont écrit aux grands. Ainsi le beau tableau qui retrace à la postérité le forfait qui a privé la patrie d'un défenseur de ses droits, par l'assassinat de Michel Lepelletier, ce tableau seroit condamné aux flammes, parce que ce poignard, marqué d'une fleur de lis, indique la main qui porte le coup. Toutes les productions des arts et des sciences ont été couvertes de la livrée des despotes. La terreur qu'on cherche à répandre parmi les marchands et les possesseurs de ces précieux dépôts, est un moyen employé par les ennemis de la République. C'est ainsi que les Grecs, menacés dans leur liberté, perdirent pour trois siècles les ouvrages d'un de leurs plus beaux génies, d'Aristote, cachés dans une cave pour les dérober aux recherches d'Attalus jaloux de leur gloire. C'est ainsi que les lâches oppres-

seurs du peuple anglais veulent anéantir les monumens qui attestent la supériorité de nos arts et de notre génie, afin de nous replonger dans la barbarie, dans l'ignorance, et de nous vaincre et de nous opprimer plus facilement. On répand dans le peuple, dans la Convention même, que, sous le régime de l'égalité, l'instruction est inutile, la philosophie dangereuse. Ne répand-on pas encore qu'il ne faut que des écoles primaires? ne dit-on pas qu'il faut attendre la paix pour organiser l'instruction publique? Loin de nous, loin d'un peuple libre, ces idées mises en avant par les esclaves, par les complices des tyrans! S'il est affreux de songer à l'idée de détruire les monumens des arts marqués de ces emblêmes, il est aussi impossible de songer à les effacer. La bibliothèque nationale seule occasionneroit une dépense de trois millions; et encore que de dangers dans ce bouleversement! Le comité me charge de vous présenter le projet de décret suivant:

DÉCRET.

La Convention nationale, après avoir entendu son comité d'instruction publique, sur les abus qui se commettent dans l'exécution de son décret du 18 premier mois, qui a pour objet de faire disparoître tous les signes de royauté et de féodalité dans les jardins, parcs, enclos et bâtisses;

Considérant qu'en donnant à ce décret une extension que la Convention n'a pas entendu lui donner, on le rendroit destructif des monumens des arts, de l'histoire et de l'instruction ;

Considérant que l'industrie et le commerce de la France perdroient bientôt la supériorité qu'ils ont acquise dans plusieurs branches sur l'industrie et le commerce de nos voisins, si l'on n'empêchoit, dans cette circonstance, les écarts de l'ignorance et les entreprises de la cupidité et de la malveillance, décrète ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Il est défendu d'enlever, de détruire, mutiler ni altérer en aucune manière, sous prétexte de faire disparoître les signes de féodalité ou de royauté dans les bibliothèques, les collections, cabinets, musées publics ou particuliers, non plus que chez les artistes, ouvriers, libraires ou marchands, les livres imprimés ou manuscrits, les gravures et dessins, les tableaux, bas-reliefs, statues, médailles, vases, antiquités, cartes géographiques, plans, reliefs, modèles, machines, instrumens et autres objets qui intéressent les arts, l'histoire et l'instruction.

II.

Les monumens publics transportables, intéres-

sant les arts ou l'histoire, qui portent quelques-uns des signes proscrits, qu'on ne pourroit faire disparoître sans leur causer un dommage réel, seront transférés dans le musée le plus voisin, pour y être conservés pour l'instruction nationale.

III.

Les propriétaires de meubles ou ustensiles d'un usage journalier sont tenus d'en faire disparoître tous les signes proscrits, sous peine de confiscation.

Les objets de ce genre qui sont mis en vente sont exceptés, sans que la vente puisse en être retardée.

IV.

Les objets indiqués dans les articles I et III, qui auroient été enlevés chez quelques citoyens, par une fausse application de la loi du 18 du premier mois, seront restitués dans le plus court délai, sauf à poursuivre ensuite les propriétaires, s'ils ne se conformoient pas sur-le-champ au présent décret.

V.

Les meubles, ustensiles et pièces d'orfévrerie déposés dans les monts-de-piété ou lombards, chez les notaires, mis en séquestre ou sous le

scellé, ne seront soumis à la recherche ordonnée par le présent décret, que lorsqu'ils seront remis dans les mains du propriétaire.

V I.

Dans le cas de réimpression des livres, gravures, cartes géographiques, des bibliothèques publiques et particulières, il est défendu aux imprimeurs ou éditeurs de réimprimer les priviléges du roi ou les dédicaces à des princes, seigneurs, altesses, etc. non plus que les vignettes, culs-de-lampe, frontispices, fleurons ou autres ornemens qui rappelleroient les signes proscrits.

Il leur est pareillement défendu d'imprimer aucune dédicace à des étrangers avec des titres proscrits en France.

V I I.

Les fabricans de papier ne pourront se servir désormais de formes fleurdelisées ou armoriées. Les imprimeurs, relieurs, graveurs, sculpteurs, peintres, dessinateurs, ne pourront employer comme ornement aucun de ces mêmes signes.

V I I I.

Dans les bibliothèques nationales, les livres qui seront désormais reliés, porteront le chiffre R. F.

(République française) et les emblêmes de la liberté et de l'égalité. Les estampilles porteront les mêmes lettres et les mêmes emblêmes.

IX.

Le comité d'instruction publique et la commission des monnoies nommeront chacun un membre pour examiner les médailles des rois de France déposées dans la bibliothèque nationale et dans les autres dépôts publics de Paris, afin de séparer et conserver celles qui intéressent les arts et l'histoire, et livrer toutes les autres au creuset.

X.

Les sociétés populaires et tous les bons citoyens sont invités à mettre autant de zèle à faire détruire les signes proscrits sur les objets indiqués dans les décrets précédens et dans le présent décret, qu'à assurer la conservation des objets ci-dessus énoncés, comme intéressant essentiellement les arts, l'histoire et l'instruction.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.